

*L'Adresse—M. Beatty*

Par-dessus tout, les Canadiens nous ont dit le 4 septembre de faire porter toute notre énergie sur la réalisation intégrale du potentiel du pays et de sa population. C'est parce que le parti progressiste conservateur a assumé ce message avec ardeur et perspicacité, c'est parce qu'il s'est voué à la réalisation équitable, opportune et consciencieuse de ces objectifs qu'il a récolté les suffrages des Canadiens le jour de l'élection.

On a pu voir dans le discours du trône et dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) que nous entendions donner suite à nos engagements. Dans ces deux documents, le nouveau gouvernement a commencé à tracer une nouvelle voie pour le Canada.

En tant qu'ancien président du groupe de travail du parti conservateur sur le ministère du Revenu, et maintenant que j'ai l'honneur de détenir ce portefeuille, je souscris sans réserve à l'engagement qu'a pris le gouvernement de faire plus que ses prédécesseurs pour assurer la survie du régime d'auto-cotisation. Ce régime est le moins coûteux et constitue le moyen le moins oppressif d'administrer le régime fiscal. Pour que le régime d'auto-cotisation survive, tous les contribuables doivent croire qu'ils sont traités de façon juste et égale et le gouvernement doit croire, quant à lui, que tous les contribuables déclareront leur revenu et remettront en temps opportun les sommes qu'ils doivent à l'impôt.

Il est essentiel qu'on établisse un climat de confiance mutuelle si l'on veut en arriver à un équilibre entre le droit de tous les Canadiens à une administration efficace du régime fiscal d'une part et, d'autre part, le droit de chaque particulier à être protégé contre tout traitement indû, injuste ou excessif. Malheureusement, les mesures du cabinet précédent ont non seulement miné la confiance des Canadiens, mais ont détruit les rêves et les aspirations de beaucoup d'entre eux.

L'ancien régime a échoué sous bien des rapports. Il n'a pas su combattre les problèmes fondamentaux de l'économie et assurer la croissance économique, compromettant ainsi le bien-être de tous les Canadiens sur le plan financier. Il n'a pas su reconnaître le gaspillage et le laisser-aller qui existaient dans les dépenses publiques ni, forcément, intervenir, alimentant ainsi la suspicion du public chaque fois qu'il avait besoin de crédits supplémentaires. Il n'a pas su freiner une tendance qui consistait à toujours compliquer davantage notre régime fiscal et une autre tendance dangereuse qui consistait à toujours garder secret le processus budgétaire. Il n'a pas adopté certaines mesures budgétaires remontant à novembre 1982. Les ex-ministres du Revenu national ont lamentablement échoué lorsqu'ils ont donné des directives à leurs collaborateurs sur la façon d'exercer leurs pouvoirs—dont certains sont plus grands que ceux que détiennent certains autres organismes chargés d'appliquer la loi—car ils n'ont tenu compte ni des circonstances ni des droits civils des contribuables en cause. Mieux, le *Globe and Mail* de ce matin rapporte les paroles suivantes de l'un de mes prédécesseurs:

Il faut exercer des pressions auprès des contribuables en reste avec le fisc.

Après toute l'eau qui a coulé sous les ponts et malgré l'expérience de l'année dernière, M. Bussièrès continue à ne pas faire la distinction entre les personnes qui refusent de payer leur impôt et celles qui ne peuvent pas le faire parce qu'elles sont

aux abois. Plus que toute autre chose, la controverse de l'année dernière a porté sur la nécessité de traiter avec compassion et décence les personnes dans le besoin et avec respect les personnes honnêtes. Et pourtant, il semble que certains n'aient pas tiré la leçon de cette expérience.

Ce sont les erreurs du passé. C'est regrettable, mais elles ont abouti à la méfiance, au refus de payer, à la frustration et à l'amertume.

En même temps, un autre procédé a vu le jour qui pose encore plus de problèmes à l'administration fiscale. De plus en plus, le régime fiscal sert non seulement à remplir les caisses fédérales, mais également à motiver ou à décourager certaines activités des contribuables sur le marché. Même si les objectifs de ces dispositions sont mieux évalués ailleurs, il importe de noter la responsabilité accrue attribuée au ministère du Revenu national en matière d'interprétation et de mise en vigueur des programmes économiques et sociaux du gouvernement. La nouvelle responsabilité du ministère, prévue en vertu de lois sur lesquelles il n'a aucun pouvoir direct, prouve qu'il est indispensable que le Parlement définisse clairement ses intentions à l'égard des diverses lois fiscales. Sur ce, je voudrais me tourner vers l'avenir.

J'ai beaucoup de chance d'avoir été nommé à ce poste après l'examen sur le régime fiscal entrepris au début de l'année par le groupe de travail conservateur chargé d'examiner Revenu Canada. Ce groupe de travail a entrepris le dialogue le plus vaste jamais mené par un parti politique au Canada auprès de Canadiens ordinaires, sur une question qui nous concerne tous. Ses 76 recommandations constituent le programme d'action du gouvernement dans le domaine fiscal. Notre objectif sera d'apporter des modifications fondamentales au régime fiscal en vue de le rendre plus juste, plus responsable et plus équitable pour les Canadiens ordinaires.

Au cours des deux derniers mois, par souci de justice, j'ai déjà mis en œuvre ces mesures. J'ai supprimé l'affreux système de quotas que le gouvernement précédent avait imposé pour obliger les répartiteurs à imposer les contribuables plus que de raison bien souvent. J'ai fait retirer le court métrage controversé sur la vérification, qui faisait douter du principe dont s'inspire le ministère et selon lequel le contribuable est essentiellement honnête. J'ai mis un terme à la pratique d'ameuter les médias chaque fois qu'on portait des accusations contre des gens. Il arrivait trop souvent que le ministère favorisait ce genre de publicité lors de la mise en accusation et que, une fois les torts causés, si l'accusé était exonéré par les tribunaux, il ne se trouvait plus personne pour réparer les pots cassés. On s'est donc débarrassé de cette politique. J'ai en outre complètement renversé le principe selon lequel le contribuable est coupable jusqu'à preuve du contraire.

Enfin, le ministre des Finances présentera bientôt une mesure législative en vertu de laquelle le contribuable n'aura pas à payer les impôts en litige avant que sa cause ait été entendue objectivement. Tant que cette modification n'aura pas été adoptée, nous n'aurons pas le pouvoir de rembourser les impôts en litige. Pas plus que nous ne pourrions renoncer à la garantie que nous aurons acceptée au lieu d'un paiement.